

Nomenclature : 5-4
Numéro AR2026-55
Service : DGS
Ref. :LL

ARRÊTÉ MUNICIPAL



PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A DAVID BRY CONSEILLER MUNICIPAL DELEGUE

Le Maire de la commune Marines

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-18 autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 fixant à 8 le nombre des adjoints au maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 27 mars 2026 prévoyant le versement d'indemnités à 9 conseillers municipaux délégués

Considérant qu'il est nécessaire pour la bonne administration de la commune de déléguer à Monsieur David BRY les domaines suivants : Gestion des infrastructures et modernisation des équipements

ARRETE

Article 1^{er} :

A compter du 27 mars 2026, Monsieur David BRY conseiller municipal est délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Gestion des infrastructures et modernisation des équipements

Il exercera les fonctions suivantes en étant rattaché au 7^{ème} adjoint au Maire :

- **Assurer la gestion des infrastructures communales et favoriser leur modernisation**

Article 2 :

L'indemnité de Monsieur David BRY correspond à celle prévue pour le conseiller municipal délégué 9 de la délibération relative aux indemnités des élus du conseil municipal du 27 mars 2026.

Article 3 :

Le conseiller municipal délégué assurera l'instruction et le suivi des dossiers relevant de sa compétence et reçoit une délégation de signature permanente pour signer tous les actes et documents relatifs à sa délégation.

Article 4 :

Aucun engagement de dépense ne sera effectué sans l'aval et la signature de Monsieur le Maire. Le conseiller municipal délégué n'aura aucune autorité sur le personnel des services.

Article 5 :

La directrice générale des services est chargée de l'application du présent arrêté qui sera affiché en mairie, notifié à l'intéressé et transmis à Monsieur le préfet du Val d'Oise

Fait à Marines, le 27 mars 2027

Le Maire



Michel DÉJARDIN

Notifié le 21/4/26

Signature